

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

Le mardi vingt neuf mars deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :
Monsieur Gérard REGNAULD (excusé – pouvoir donné à Monsieur Gilles DENNEVAL).

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Participation 70 ans de l'Éveil de Recy Saint Martin**
- **CUI / CDD espaces verts**
- **Détermination taux de promotion pour avancement de grade**
- **Informations diverses**

Participation 70 ans de l'Éveil de Recy Saint Martin

L'association de l'Éveil de Recy Saint Martin sollicite une participation à l'occasion de l'organisation du 70^{ème} anniversaire de la création de la section Basket.

Cette manifestation aura lieu le samedi 14 mai prochain.

Monsieur le Maire propose de participer aux frais liés au vin d'honneur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de financer les frais liés au vin d'honneur à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la section Basket de l'Éveil de Recy Saint Martin.

CUI / CDD espaces verts

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi actuel arrivant à son terme le 19 avril 2011, il est nécessaire d'embaucher une personne à un contrat à durée déterminée afin de pallier au surcroît d'activité engendré par l'entretien des espaces verts de la commune.

Pour ce faire, Michel VALTER propose de faire appel soit à un Contrat Unique d'Insertion, soit à un Contrat à Durée Déterminée, d'une durée de six mois, selon les possibilités proposées.

Monsieur le Maire précise qu'à la différence d'un CDD de droit privé, un CUI permettrait de percevoir des aides de l'État.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'embauche d'une personne contractuelle, soit en CDD ou en CUI, pour une durée de six mois.

Détermination taux de promotion pour avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 mars 2011.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**
Grade : **Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} Classe**
Taux : **100 %**

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Informations diverses

Travaux d'aménagement de la voie de l'Abeille et de la Route de Louvois

Michel VALTER expose à l'assemblée que la procédure d'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de la voie de l'Abeille et de la Route de Louvois suit son cours.

Après l'analyse de 5 offres, 1 entreprise a été retenue selon les critères définis par le marché.

Les travaux devront débutés fin avril ou début mai.

Effacement des réseaux électriques

Michel VALTER précise que les travaux d'effacement des réseaux électriques d'une partie de la Route de Louvois (de la rue Jeannot Rigollet à la rue Jean Moulin) débuteront fin avril 2011.

Deux offres ont été reçues à la Mairie et une a été retenue.

Ces travaux comprendront le renforcement électrique d'une part, et l'effacement des réseaux électrique et téléphonique d'autre part.

Toiture Groupe Scolaire

Michel VALTER explique aux membres du Conseil Municipal que la toiture du Groupe Scolaire fait l'objet d'importantes infiltrations.

Après étude, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux. Le coût estimatif des travaux est d'environ 50 000 € comprenant réfection et isolation.

La somme sera inscrite au Budget Primitif 2011.

Parcours de santé

Carole SIMON expose le projet de parcours de santé le long de la Salle Pierre ARNOULD.

Ce projet est porté par l'association Éveil de Recy Saint Martin. La commune versera à l'association une subvention du montant des équipements non pris en charge par le Conseil Général et l'État, soit 17 000 €, sur les 62 500 € représentant le coût total des différents équipements.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 29 mars 2011.

Le Maire,
Michel VALTER